

# L'audonien



*Merci à tous nos héros du quotidien, d'avoir été là au service des malades et des plus démunis.*



**Juin 2020**

# Le mot du Maire



## Chères Audoniennes, chers Audoniens

La crise du covid-19, qui nous affecte depuis de longs mois, semble prendre une tournure de fin de cycle. Mais il faut encore être prudent et respecter les gestes barrières. Le coronavirus a traversé les frontières, sans visa, sans passeport, sans se soucier des nationalités. Invisible, ce virus a fait beaucoup de victimes, innocentes, fragiles. Mais il a créé aussi des combattants (personnels soignants, pompiers, agriculteurs, caissiers de supermarchés, commerçants de nos petites communes, routiers...) prêts à tout pour sauver des vies ou pour rendre la période plus facile à accepter par les autres.

Les médias ont formidablement relayé l'information et chacun d'entre nous a pu, à des degrés divers, mettre la main à la pâte, pour aider son voisin, ses parents, une personne âgée... La solidarité est devenu le maître-mot. Il faut remercier toutes les personnes qui ont participé à ce formidable élan de solidarité.

**Pour notre commune, je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes (agents communaux, commerçants, Audoniens, voisins ...) qui ont aidé nos aînés à faire leurs courses, qui les ont accompagnés dans leur solitude. D'autres ont relayé les informations nécessaires aux besoins de la vie quotidienne ou ont poursuivi de façon permanente ou temporaire leur travail, suivant les conditions familiales de chacun, parce qu'ils rendaient service aux autres. Ou tout simplement entre nous pour maintenir cet esprit de solidarité né à cause de ce terrible fléau.**

Il faut désormais souhaiter que cette crise du coronavirus soit porteuse à terme d'un regain de solidarité à l'échelle du monde. C'est la nécessaire prise de conscience nouvelle, soulignant l'interdépendance de tous, appelant plus que jamais à la coopération (médicale, sociale, économique mais aussi environnementale), qui doit prévaloir aujourd'hui. En espérant que nous allons tirer les leçons de cet épisode catastrophique, qui a causé tant de dégâts humains. **N'oublions rien.**

Malgré cet épisode difficile, les élections municipales du 15 mars 2020 se sont bien déroulées. Certes, dans une ambiance particulière, mais très respectueuse des règles sanitaires imposées et je vous en remercie. Je vous remercie aussi pour la forte mobilisation, compte tenu des circonstances. Vous avez été plus de 71% à participer.

**Je veux également vous remercier très chaleureusement au nom de tout mon groupe pour avoir impulsé une nouvelle et forte dynamique à l'équipe que je conduisais : Gardons le cap pour Saint Ouen.**

Votre Conseil Municipal nouvellement élu va ainsi pouvoir se mettre au travail.

**Le Maire, Pierre Thomas**

# Les Finances

Nous allons vous présenter les résultats financiers 2019, et surtout apporter quelques correctifs à un tract électoral publié et distribué par l'opposition, à certains d'entre vous (vous ne l'auriez pas tous reçu), de façon délibérée, juste avant le jour de l'élection du 15 mars, ne permettant pas la possibilité réglementaire à l'équipe en place de pouvoir y répondre en temps voulu. Ce tract met fortement en doute la santé financière communale. Aussi il est nécessaire d'apporter des précisions sur les contre-vérités de ce tract de l'opposition.

**Tous les chiffres financiers de notre commune sont ici publiés**, après l'analyse effectuée par la commission des finances, la trésorerie de Fougères et le nouveau Conseil Municipal.

## Ils sont excellents et porteurs d'avenir.

### ■ La dette

Ce que dit le tract de l'opposition (en bleu) :

*MAÎTRISER LES DEPENSES C'EST MAÎTRISER LA DETTE PAR HABITANT*

*En 2019, de gros investissements ont été engagés et financés par différents emprunts pour un montant total de 1.050.000€.*

### La transparence et la vérité :

La dette communale représente au 31 décembre 2019 la somme de 2.325.000€. En 2019, nous avons eu recours à 2 types de financement :

- 500.000 € sur le long terme (moyenne du taux : 1.5%) pour financer les différents projets : parc de loisirs, les travaux de voirie...

- 550.000€ sur du très court terme appelés prêt relais (taux de 0.50%) pour financer les travaux dans l'attente des subventions accordées. Dès l'obtention de celles-ci, cette somme sera remboursée. Pour l'information de tous, les subventions sont versées dans un délai d'environ 6 mois à un an après la fin des travaux, mais il faut payer les entreprises au fur et à mesure du travail effectué. Quasiment toutes les communes qui investissent procèdent de cette façon.

Les prêts relais augmentent la dette pendant un an mais celle-ci diminue dès le remboursement de ces derniers effectué.

D'autre part, depuis de nombreuses années, notre commune rembourse annuellement un capital d'emprunt d'environ 200 000 €.

Dans notre programme électorale de mars, nous vous avons annoncé une dette inférieure à 900€ par habitant en 2023. Connaissant aujourd'hui les chiffres précis de l'année 2019, et après une analyse sérieuse, voici la **teneur de cette dette et son évolution** :

Nous allons rembourser 550.000€ en 2020 ou 2021, dès la fin des travaux engagés et la réception des subventions. Puis les remboursements annuels de 200 000 € en 2020, 2021, 2022, 2023 soit 4 ans X 200.000€ = 800.000€

Le calcul est le suivant :

**2.325. 000€** (dette)  
– **550.000€** (prêts relais remboursés dès les subventions perçues)  
– **800. 000€** (capital annuel remboursé x 4)  
= **975.000€ de dette restante en 2023**

Soit :

975.000€ divisé par 1352 habitants = **721€ par habitant.**

Dette par habitant		
2012	2018	2023
1470€/habitant	1125€/habitant	721€/habitant

**Notre dette sera à 721€, en 2023, inférieure à ce qui était annoncé. C'est une excellente nouvelle. Nous avons toujours annoncé un désendettement progressif, nous permettant de réaliser de nouveaux investissements afin de ne pas laisser notre commune s'essouffler.**

Ce que dit le tract de l'opposition (en bleu) :

*En 2020, les nouveaux projets, achat en crédit-bail du restaurant « Le Bon Accueil », parc de loisirs intergénérationnel et le projet de restauration rapide dont le montant est, à ce jour, estimé par délibération à 1.549.000€. A ce rythme, il est improbable que la dette par habitant baisse en 2023.*

### La transparence et la vérité :

**Pour 2020, le budget n'a été ni préparé, ni voté avant la date des élections pour notre commune. Il l'a été en juin 2020, lors de la 1ère réunion du Conseil Municipal. Le tract électoral de l'opposition annonçait pourtant en mars une somme de 1.549.000€ en dépenses ??? Comment l'opposition pouvait-elle annoncer des chiffres, puisque le budget 2020 n'était pas voté ??? Et vous l'avez compris, la dette poursuit sa trajectoire de baisse.**

Nous avons obtenu le financement pour le parc de loisirs et pour le projet de restauration rapide en 2019 (ce ne sont pas des projets nouveaux pour 2020).

L'opposition fait une mauvaise lecture des chiffres. Les projets qui vont se finaliser en 2020 étant financés par les prêts de 2019, **nous n'allons pas financer les travaux deux fois.**

Nous rappelons que l'achat du restaurant « Le Bon Accueil » porte sur les murs et le fonds de commerce pour une somme de 180.000€. **La commune a réalisé cet investissement sans effectuer de nouveau prêt, par autofinancement. Il n'y a pas de crédit bail. L'opposition, auteur du tract se trompe encore.**

Les banques sont frileuses, vous le savez. Elles ne prêtent qu'après analyse financière des comptes de gestion de la commune. En 2019, nous avons obtenu facilement les financements de nos investissements, **la confiance est revenue.**

**Il n'y aura aucun emprunt en 2020. Nous disposons des moyens financiers nécessaires aux investissements prévus.**

### ■ Les subventions

Propos de Mr le Maire :

« J'ai été douloureusement surpris à la lecture du tract d'apprendre que mon état de santé pouvait servir d'argument électoral. Vous le savez, j'ai subi une importante opération chirurgicale dorsale impliquant un arrêt de travail ne permettant plus d'assurer quelques réunions de Fougères Agglomération en 2018 et 2019 ».

Ce que dit le tract de l'opposition (en bleu) :

*Depuis la création de Fougères Agglomération, la représentation de Saint-Ouen-des-Alleux au Conseil Communautaire se traduit par 4 réunions sur 11 en 2018 et 1 seule en 2019. Ce manque de présence peut expliquer que Saint-Ouen-des-Alleux ait un des plus faibles taux de subvention.*

### La transparence et la vérité :

« Fougères Agglomération (F.A.) été créée suite à la loi N.O.T.Re (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) obligeant les communautés de communes ne disposant pas d'une population de 15 000 habitants à se regrouper. C'était notre cas, faisant partie de com'11 à St Aubin du Cormier. Nous avons donc rejoint F.A. le 1er janvier 2017. Contrairement aux propos de l'opposition, indiquant que je n'avais participé qu'à 5 réunions depuis la création de F.A., j'ai participé à 46 réunions. Je n'ai pas pu me rendre à celles qui ont suivi mes soucis de santé. Chacun pourra le comprendre. Ce chiffre est vérifiable en Mairie ».

« Mais je tiens à préciser qu'à aucun moment, mon absence n'a influencé le montant des subventions conquises. Les contrats gérés par Fougères Agglo et produisant d'importantes

## Contrat de ruralité entre l'Etat et Fougères Agglomération

# Signature de la convention financière : 514 000€ d'aides aux projets locaux



Signature de la convention financière 2018 (dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017 - 2020) - De gauche à droite : Jean-Pierre Deshayes, maire de la Selle-en-Luitré, Pierre Thomas, maire de Saint-Ouen-des-Alleux, Bernard Marboeuf, président de Fougères Agglomération, Richard Daniel Boisson, sous-préfet, Jean-Pierre Oger, maire de Louvigné-du-Désert, Joseph Boivent, maire de la Bazouge-du-Désert, Michel Balluais, maire de Luitré.

subventions (contrat de territoire, de ruralité, de partenariat) étaient signés, avant mon opération, comme l'indique ci-dessus un exemple (déjà publié dans l'audonien de Janvier 2019). Vous remarquerez ma présence pour la signature du contrat de ruralité en présence de Mr le Sous-Préfet, du Président de Fougères Agglomération

et des Maires bénéficiant des subventions pour les projets ».

D'autre part, vous trouverez ci-dessous les montants versés par Fougères Agglo et perçus par les différentes communes suivant le tableau récapitulatif fourni par Fougères Agglo.

### CONTRACTUALISATION - VENTILATION PAR COMMUNE - PROJETS COMMUNAUX

COMMUNE	CONTRAT DE RURALITE 2017-2020		CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021				CONTRAT DE PARTENARIAT EUROPE/PAYS/REGION 2014-2020	TOTAL
	2017	2018	VOLET 2	VOLET 4	VOLET 3 2017	VOLET 3 2018	CREDITS REGIONAUX	TOTAL
LA BAZOUGE DU DESERT		79 808,00 €	240 000,00 €				46 700,00 €	366 508,00 €
BEAUCE								0,00 €
BILLE	49 720,00 €						40 000,00 €	89 720,00 €
LA CHAPELLE JANSON								0,00 €
LA CHAPELLE ST AUBERT								0,00 €
COMBOURTILLE	39 000,00 €							39 000,00 €
DOMPIERRE DU CHEMIN								0,00 €
LE FERRE (dont CCAS)		98 112,00 €		76 800,00€ maxi				174 912,00 €
FLEURIGNE								0,00 €
FOUGERES			1 683 000,00 €		36 000,00 €	56 000,00 €		1 775 000,00 €
JAVENE							73 785,00 €	73 785,00 €
LAIGNELET			57 000,00 €					57 000,00 €
LANDEAN								0,00 €
LECOUSSE			57 500,00 €				70 500,00 €	138 000,00 €
LE LOROUX			60 000,00 €					60 000,00 €
LOUVIGNÉ DU DESERT		127 001,00 €	562 398,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €		739 399,00 €
LUITRE	72 900,00 €	27 000,00 €	132 000,00 €					231 900,00 €
MELLE	111 305,00 €		36 160,00 €					147 465,00 €
MONTHAULT	70 000,00 €			30 200,00€ maxi				100 200,00 €
PARCE								0,00 €
PARIGNE							70 000,00 €	70 000,00 €
POILLEY				41 400,00€ maxi				41 400,00 €
ROMAGNE			314 400,00 €					314 400,00 €
SAINT CHRISTOPHE DE VALAINS							56 000,00 €	56 000,00 €
SAINT GEORGES DE CHESNE			3 000,00 €				100 000,00 €	103 000,00 €
SAINT GEORGES DE REINTEMBAULT		48 413,00 €			1 891,00 €		57 828,00 €	108 132,00 €
SAINT JEAN SUR COUESNON							37 667,00 €	37 667,00 €
SAINT OUEN DES ALLEUX	100 075,00 €	121 328,00 €	121 200,00 €				85 000,00 €	427 603,00 €
SAINT MARC SUR COUESNON								0,00 €
SAINT SAUVEUR DES LANDES			180 000,00 €					180 000,00 €
LA SELLE EN LUITRE	12 090,00 €							12 090,00 €
VENDEL								0,00 €
VILLAMEE				34 000,00€ maxi				34 000,00 €
<b>TOTAL FLECHE PROJETS COMMUNAUX</b>	<b>443 000,00 €</b>	<b>513 752,00 €</b>	<b>3 456 658,00 €</b>	<b>182 400,00 €</b>	<b>62 891,00 €</b>	<b>81 000,00 €</b>	<b>637 480,00 €</b>	
<b>ENVELOPPE TOTALE</b>	<b>443 000,00 €</b>	<b>513 752,00 €</b>	<b>5 636 265,00 €</b>	<b>182 400,00 €</b>	<b>268 974,00 €</b>	<b>268 974,00 €</b>	<b>644 752,00 €</b>	

Vous le constatez, St Ouen est la commune qui a obtenu, contrairement aux propos tenus par l'opposition, le montant le plus important de subventions parmi toutes les communes depuis la création de Fougères agglo, lié aux différents contrats. Pour Saint Ouen, c'est **un montant de 427.603€ soit 322€ par habitant**. Deux autres communes (Louvigné du désert et Fougères) perçoivent une somme totale plus importante mais il faut ramener ces sommes à l'habitant. Cela représente 198€/hab. pour Louvigné et 86€/hab. pour Fougères. St Ouen avec 322€ par habitant est largement en tête.

A ce montant de subventions, il faut en rajouter d'autres : la DETR versée par l'Etat, les aides CEE, les subventions départementales...

**La commune s'est ainsi enrichie de 1.480.000€ (chiffre que nous avons annoncé) grâce aux subventions conquises depuis 8 ans. Il faut rétablir la vérité. Etre transparent.**

Ci dessous, quelques exemples précis de montant de subventions conquises et perçues pour les projets :

- **Auto-école : 266.181 € soit 65% du coût des travaux.**

**Chiffre publié par l'opposition pour ce projet : 86 310€.**

- **Maison médicale : 301.835 € soit 67% du coût des travaux.**

**Grâce à ce montant très important de subventions, le budget global de la maison médicale est aujourd'hui équilibré.**

- **Parc de loisirs : 344.147 € soit 60% du coût des travaux**

- **Resto rapide : pour l'instant 235.738 €**

Vous le constatez : **ENCORE UNE ERREUR DE COMMUNICATION de l'opposition. Saint Ouen n'a pas obtenu le plus faible montant de subventions mais le plus élevé.**

Propos de Mr le Maire :

« Je m'abstiendrais de faire un commentaire sur la volonté de nuire de la part de l'opposition en évoquant mes absences. Je ne pensais pas que l'on puisse se servir de l'état de santé du Maire comme argument électoral pour essayer de faire croire qu'il ne remplit pas sa mission. Si mes absences avaient portés préjudice à la bonne conduite des affaires communales, j'en aurais tiré les leçons et j'aurais laissé la place.

**Je tiens à rassurer toutes les Audoniennes et Audoniens, l'opération a été très bénéfique et a permis une nette amélioration de la pathologie dont je souffrais ».**

## ■ Les résultats financiers 2019

Les résultats financiers 2019 ont été communiqués par la trésorerie de Fougères et après analyse par la commission des finances et le nouveau Conseil Municipal, voici leur publication.

Budget	Excédent ou déficit Global 2017	Excédent ou déficit Global 2018	Excédent ou déficit Global 2019
Commune	545 892,44 €	215 558,72 €	+1 015 955,92 €
Assainissement	37 332,29 €	6 387,24 €	+26 450,95 €
Maison médicale	15 765,72 €	7 235,66 €	+8 526,76 €
Boulangerie	7 796,70 €	7 959,59 €	+8 338,09 €
Centre-bourg	144 487,38 €	-42 132,12 €	+94 553,35 €
Bar Le St Ouen		-121 567,41 €	+99 376,50 €
<b>Total excédentaire</b>	<b>+751 274,53 €</b>	<b>+73 441,68 €</b>	<b>+1 253 201,57 €</b>

- Budget de la boulangerie : **excédent de 8.838€**

- Budget de la maison médicale : **excédent de 8.526€**

- Budget de l'assainissement : **excédent de 26.450€**

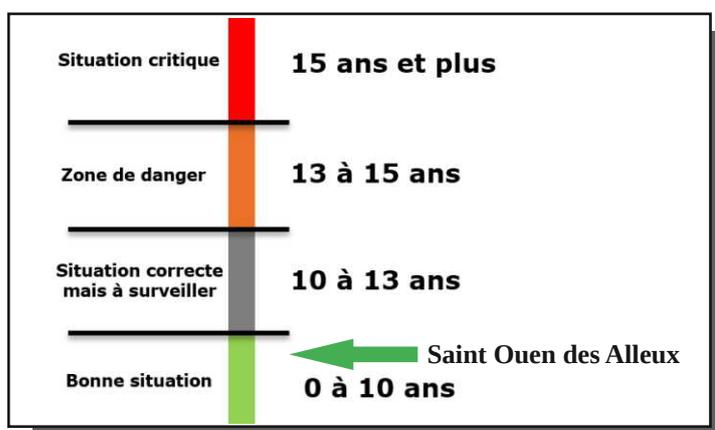
- Budget du centre bourg (auto-école, bureaux et logement) : **excédent de 94.553€**. Ce gros excédent est lié à l'obtention d'une somme de subventions beaucoup plus importante que prévue. Cet excédent, nous servira pour le projet en cours de la restauration rapide.

- Budget du bar et resto rapide : en cours d'élaboration.

**Tous les budgets annexes sont positifs.**

Pour le budget communal, les chiffres sont les suivants :

- **Capacité d'autofinancement brute** : **+259.152€** en augmentation par rapport à 2018
- **Capacité d'autofinancement nette** : **+57.180€** en augmentation aussi. Ce chiffre est le principal indicateur de la bonne santé financière d'une commune avec la capacité de désendettement.
- **Trésorerie** : **+1.208.432€**, très fortement positive. Cette trésorerie servira à financer nos investissements 2020.
- **La capacité de désendettement** est inférieure à **9 ans**. C'est un très bon chiffre.



- Nous avons perçu en avril 2020 la somme de **60 000€** liée à la vente du terrain à la Société « ÂGES ET VIE » pour la construction du projet pour nos personnes âgées, améliorant encore notre trésorerie.

- Nous avons tenté pour la deuxième fois en 4 ans, la renégociation du taux du prêt (4.73%) de la boulangerie avec la banque publique « caisse locale de financement ». Devant leur 2ème refus, nous avons pris la décision d'un remboursement par anticipation. **Nous disposons de la capacité financière.** Le solde du capital restant dû est de 117.000€. Si la banque accepte nos conditions nous économiserions une somme proche de 60.000€ d'intérêts.

**Tous ces chiffres sont vérifiables en mairie. Ils sont transparents et reflètent la vérité. Notre commune est aujourd'hui tournée vers l'avenir et dispose des moyens nécessaires à son développement.**

## ■ Les impôts locaux

Ce que dit le tract de l'opposition (en bleu) :

*Saint-Ouen des Alleux a le plus haut taux de taxe d'habitation d'ille et vilaine. Au niveau national, la commune de Saint-Ouen des Alleux est 179ème sur 35 500 communes.*

### La réalité et la transparence des chiffres :

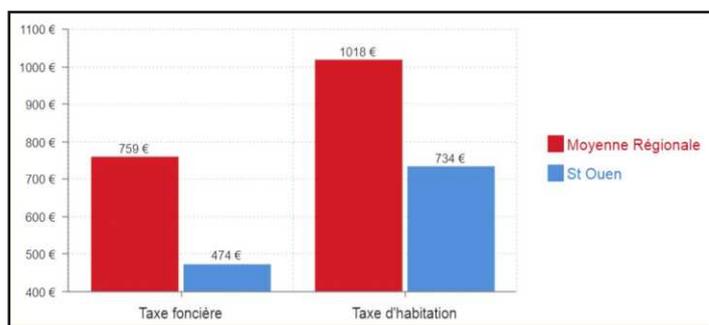
Selon le tract de l'opposition, les taxes locales seraient très élevées. **Encore une mauvaise interprétation des chiffres.**

Suite à la promesse électorale de Monsieur Emmanuel MACRON la taxe d'habitation a été dégrévée de 30% en 2018, de 65% en 2019 et va être dégrévée à 100% en 2020 pour 80% des foyers fiscaux, suivant un calcul précis. Elle va donc disparaître et pour certains d'entre vous cela représente une somme importante. Pour la population qui dispose d'un revenu fiscal plus conséquent, la taxe d'habitation sera supprimée en 2023 de la même façon soit -30% en 2021, -65% en 2022 et 100% en 2023. Il n'y a donc aucun intérêt à évoquer cette taxe, si différente aujourd'hui d'une situation à une autre. **Il faut évoquer l'avenir. Ne pas s'éterniser dans le passé.** Sinon pourquoi ne pas parler de la **gabelle**, cette taxe du Moyen-âge sur le sel. Dans ce cas, il faudra que l'opposition nous précise aussi le classement de St Ouen à cette époque. Restons sérieux. Il faut comparer ce qui est comparable.

Nous allons évoquer la taxe foncière, qui est basée, sur le même mode de calcul et dispose d'un taux similaire à la taxe d'habitation à St Ouen. La taxe foncière est calculée à partir de la valeur locative cadastrale (appelées aussi bases) fixée par l'Etat à laquelle est appliqué un taux d'imposition voté par les conseils municipaux des communes. Nous étions à 36.6% en 2012, nous l'avons diminuée progressivement pour la fixer à 28.5% en 2019. Elle a donc baissé fortement, diminuant ainsi la part communale de cet impôt foncier.

Les valeurs locatives cadastrales ont été déterminées en 1970 par l'administration fiscale et les services du cadastre. La valeur locative cadastrale correspond au loyer annuel théorique que pourrait tirer un propriétaire d'un bien loué.

Il n'y a pas eu de réforme depuis 1970 et cela génère des écarts très importants entre les communes et parfois entre chaque habitant d'une même commune. Pour St Ouen, le montant à l'hectare servant de calcul pour nos valeurs locatives est très bas : **474€ à l'hectare**. La moyenne régionale pour les communes de 500 à 2000 habitants, identique à la notre est de **759€** soit près de 2 fois plus. Pour information, concernant la taxe d'habitation, les chiffres étaient de **734€/ha** pour la commune et **1018€/ha** pour les chiffres régionaux. Ces chiffres sont fournis par la trésorerie de Fougères. Le classement des terres communales étant faible, la valeur de ses bases d'imposition est ainsi très faible.



Aussi, pour obtenir la même somme fiscale selon que l'on habite Saint Ouen ou une autre commune de la région, nous sommes dans l'obligation d'appliquer un taux plus important. Lorsque l'on souhaite se comparer à une autre commune, il est plus judicieux de comparer le montant de la taxe payée, divisée par la surface habitable en m<sup>2</sup>. Se comparer sur le seul critère des taux est une grave erreur et le communiquer est encore pire car il installe un doute totalement injustifié et infondé.

Voici 3 exemples de taxes foncières ; la 1ère est celle de Mr le Maire, Pierre Thomas et la 2ème celle d'un habitant de St Aubin du Cormier qui a bien voulu se prêter au jeu de la comparaison, et dont le nom a été volontairement effacé.

PROPRIÉTÉS BATIES - DÉTAIL DES COTISATIONS								
Département : 35 ILLE-ET-VILAINE					Commune : 304 SAINT-OUEN-DES-ALLEUX			
	Commune	Syndicat des communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux	28,50%	%	1,57%	19,90%	0,17%	%	%	
Adresse	5537 LE ROCHER COLAS							
Base	1528		1528	1528	1528	→ Maison 175m <sup>2</sup>		
Cotisation	435		24	304	3			766
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								

Pour Mr le Maire : la valeur locative ou base est de 1528€. La cotisation est de 435€ pour la part communale soit **2.49€ au m<sup>2</sup>** pour 175 m<sup>2</sup> habitable avec un taux de 28.50%.

Département : 35 ILLE-ET-VILAINE									Commune : 253 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER			
	Commune	Syndicat des communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations				
Taux 2018	23,07%	%	2,25%	19,90%	0,173%	%	%					
Taux 219	23,07%	%	2,25%	19,90%	0,165%	%	%					
Adresse												
Base	2292					→ Maison 147m <sup>2</sup>						
Cotisation	529							529				
Cotisation lissé												
Cotisations 2018												
Cotisations 2019	529							529				
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%				

Pour l'habitant de St Aubin : la valeur locative ou base est de 2292€. La cotisation est de 529€ pour la part communale soit **3.60€ au m<sup>2</sup>** pour 147m<sup>2</sup> habitable avec un taux moins élevé de 23.02%.

Ainsi, si nous nous basons sur le montant au m<sup>2</sup>, l'habitant de St Aubin s'acquitterait d'une somme de 366€ en taxe foncière et économiserait 162€ en venant habiter St Ouen.

Département : Ile-et-Vilaine									Commune : Saint-Christophe-de-Valains			
TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total cotisations				
Taux 2018	18,97%	%	1,57%	19,90%	0,173%	%	%					
Taux 2019	18,97%	%	1,57%	19,90%	0,165%	%	%					
Adresse	St Christophe de Valains											
Base	1885		1885	1885	1885	→ Maison de 220m <sup>2</sup>						
Cotisation	358		30	375	3			766				
Cotisation lissé												
Cotisation 2018	350		29	367	3			766				
Cotisation 2019	358		30	375	3			766				
Variation	+2,29%	%	+3,45%	+2,18%	0%	%	%	%				

Un autre exemple avec un habitant de la commune de St Christophe de Valains La base est de 1885€ soit une somme supérieure à St Ouen de 357€, alors que cette commune ne dispose d'aucun service de proximité, médical ou commercial tel qu'à St Ouen. Le Conseil Municipal de St Christophe peut donc appliquer un taux plus faible.

Chaque cas est différent. Notre commune souffre de ce manque de lisibilité sur les impôts locaux. Il devient urgent de réviser les bases locatives et ne plus réaliser de comparaison de taux. Cela n'est pas porteur de vérité.

Lorsque le gouvernement révisera les bases, elles augmenteront très fortement pour St Ouen. De la même façon, nous baisserons alors très fortement les taux afin de collecter les mêmes montants issus de ces sommes fiscales. Notre taux sera donc dans la moyenne. Il en aurait été ainsi pour l'ex taxe d'habitation. Cette révision est prévue à compter de 2023. C'est une promesse faite par notre Président Monsieur Emmanuel MACRON.

Il faut préciser que compte tenu de la bonne situation financière de la commune, **aucune augmentation d'impôts n'est à l'ordre du jour. Et rappeler que la taxe foncière a été abaissée à 28.5%.**

### CONCLUSION par Mr le Maire

Par cet article complet sur les finances, j'ai souhaité vous rassurer et vous informer de la bonne situation financière de notre commune. Mais aussi, sur le fait que les habitants de notre commune ne paient pas plus d'impôts locaux que les habitants d'autres communes, voire même moins si l'on comptabilise l'investissement dans les services apportés. **En tant que Maire et responsable des finances, il est de mon devoir d'être transparent et de dire la vérité.** Je ne pouvais pas vous laisser dans une telle incertitude, vous qui me faites confiance dans la gestion communale.

**Les charges sont maîtrisées et il n'y a pas de dépenses superflues.** Ces chiffres ont été analysés par la trésorerie de Fougères, par la commission des finances et par le nouveau Conseil Municipal.

Nous, les habitants de Saint Ouen des Alleux, vivons dans une petite commune rurale qui dispose de nombreux services dont beaucoup

d'autres communes nous envient : **maison médicale très complète, pharmacie, magasin d'optique, cabinet dentaire, ambulances, restaurant, boucherie, épicerie, boulangerie, pâtisserie, auto-école, bars, tabac, différents corps de métier dans l'artisanat...Une école rénovée, un centre aéré, un marché de fruits et légumes. Nous rajouterons bientôt le projet « âges et vie », le parc de loisirs, la restauration rapide.**

**NON, notre commune ne s'essouffle pas,** bien au contraire, elle se développe, elle offre de nouveaux services. Notre population repart à la hausse. C'est à nous tous de promouvoir notre commune, mettre en avant nos atouts, communiquer sur tous les services dont nous disposons et reconnaître tout simplement que nous nous plaisons à y vivre.

J'espère que, rapidement, ce bien triste épisode de communication négative pour l'image de notre commune ne sera plus qu'un mauvais souvenir, lié à **l'ignorance de la gestion financière d'une commune de la part des membres de l'opposition.** Il était nécessaire d'apporter un éclairage clair et précis à ces propos confus. Faire taire toutes les rumeurs qui vont de pair.

Je ne porterai pas de jugement sur la motivation et la volonté de la publication de ce tract, chacun en tirera ses propres conclusions.

**Vous êtes les seuls juges et vous avez fait votre choix le 15 mars 2020.**

**MERCI ENCORE.**

Le Maire  
Pierre THOMAS



# Le territoire et l'urbanisme

## ■ 7 classes à la rentrée



Lettre de Mr le Maire

Depuis quelque temps déjà, la fermeture de la 7ème classe était « dans les tuyaux » pour notre école, compte tenu de la baisse du nombre d'enfants inscrits, elle-même liée à une diminution de la population. Cette fermeture a même été actée par l'académie le 30 mars, pour décision définitive le 2 avril 2020. Mais c'était sans compter sur la teneur des propos de Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale, qui allant plus loin que le Président de la République, qui avait dit qu'il n'y aurait pas de fermeture d'école sans l'accord du Maire, précisait :

**« qu'aucune classe ne pourrait fermer dans les communes de moins de 5000 habitants, situées en zone rurale, sans l'accord du Maire ».**

J'ai donc été contacté par Monsieur l'inspecteur de l'académie le 31 mars à 9h qui m'a précisé que le directeur de celle ci s'apprêtait à acter la fermeture de la 7ème classe, ses arguments étant purement « collés » aux chiffres. Sans fermeture, notre école disposerait à la rentrée scolaire 2020-2021 de 7 classes composées de 19 élèves en moyenne. Avec la fermeture, elle repasserait à 22 élèves par classe (ce qui est déjà un chiffre faible). J'ai alors également, fait valoir les arguments chiffrés, en faveur de la conservation de cette 7ème classe.

Notre commune a subi une baisse de sa population de 2012 à 2017, entraînant la fermeture de la 8ème classe, il y a 4 ans, liée à un nombre d'enfants scolarisés insuffisants. Après une période difficile où de nombreux

jeunes couples ont pu hésiter à s'installer, notre commune retrouve l'attractivité nécessaire pour redonner de l'activité à notre école.

**Notre population a augmenté en 2 ans, passant de 1297 habitants en 2017 à 1352 habitants en 2019**, suivant le dernier recensement de ce début d'année. Le nombre de permis de construire est en forte évolution. Et surtout le nombre de naissances, en moyenne de 12 à 15 de 2013 à 2018, a fortement augmenté en 2019, passant à 25 naissances.

Il était donc prématuré de parler de fermeture de classes et j'ai précisé que je m'y opposerai fermement. Mes arguments ont dû être convaincants et conformes aux vœux du Ministre, car dans l'après-midi, Monsieur l'inspecteur de l'académie me recontactait pour m'annoncer qu'il n'y aurait pas de fermeture de classes à la rentrée de septembre 2020.

Mais il faut rester sur nos gardes. Les efforts consentis par la municipalité pour le développement de notre commune commencent à porter leurs fruits. Il faut poursuivre. **Il faut porter haut les couleurs de notre commune** qui dispose de nombreux services indispensables et attractifs pour de nouveaux habitants. La municipalité va se charger de poursuivre la voie tracée qui consiste à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la venue de jeunes couples.

C'est la condition indispensable au maintien des effectifs scolaires et par voie de conséquence, un nombre de classes et d'enseignants nécessaires pour une bonne éducation de nos enfants.

*Je compte sur vous tous.*

**MERCI**

Pierre THOMAS

# Covid-19

## ■ Covid-19 : votre commune réagit

Nous sommes actuellement confrontés à une crise sanitaire d'une grave intensité et aux conséquences humaines, économiques et sociales majeures. Dans ce contexte :

**La commune s'est mobilisée** dès le début de l'épidémie liée au Covid-19 en adoptant des mesures de soutien financier aux locataires de bâtiments communaux à vocation commerciale, en fonction, bien évidemment, de l'impact financier qu'ils ont subi dans leur activité.

**Les agents communaux** ont rempli leurs tâches pour ceux qui le pouvaient avec beaucoup d'efficacité et la volonté de rendre service. Des livraisons à domicile pour personnes âgées ont été effectuées après avoir recensé les besoins. La poste communale a été l'une des toutes premières à rouvrir ses portes rendant ainsi service aux Audoniens et à bon nombre d'habitants des communes voisines.

**La distribution de masques.** La commune a commandé très tôt des masques à 2 de nos couturières audoniennes. Puis elle s'est approvisionnée auprès de la Région et à Fougères Agglo pour des commandes groupées. A ce stade, chaque Audonien a pu ainsi recevoir ou s'approvisionner en Mairie de 1 ou 2 masques de protection. Les masques ne nous arrivant que par petits lots, il n'était pas simple de servir tous les Audoniens en même temps. Le coût de ces masques, facturés à la commune, représente la somme de 5€ diminuée d'une aide de l'Etat de 2,50€ soit un total de 6.250€ pour le budget communal. **Vous pouvez vous approvisionner en Mairie, il reste des masques en quantité suffisante.**

Suite à une concertation entre élus, enseignants,

parents et agents communaux, **notre école** communale à rouvert ses portes avec les mesures de protections indispensables et nécessaires à son bon fonctionnement. A ce jour, le fonctionnement des classes, de la cour et de la cantine a été adapté pour assurer la distanciation physique. Tout se déroule bien, nos enfants ont parfaitement compris les enjeux et se sont adaptés à la situation.

### N'oubliez pas les mesures barrières :

- se laver les mains régulièrement les mains
- tousseur ou éternuer dans son coude
- utiliser un mouchoir à usage unique
- respecter les distanciations physiques (au moins un mètre)
- éviter de vous toucher la bouche, le nez et les yeux.

La Bretagne a été l'une des Régions les moins impactées par cette pandémie. Soyons encore un peu patient et continuons de respecter quelques temps les règles.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Santé publique France**

**COVID-19**

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**

**SI VOUS ÊTES MALADE**  
**Porter un masque chirurgical jetable**



**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

## ■ Service Civique

### Le droit de vote en France

Tout français majeur a le droit de vote sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou d'idéal politique. Ce droit s'applique dans la commune où il est inscrit, s'il est inscrit. Cela permet à tout citoyen de participer au choix de conseillers qui élisent un Maire pour les élections communales. Mais aussi, pour élire un député, un conseiller départemental ou un Président de la République pour les autres élections.



L'inscription sur les listes électorales est obligatoire, mais aucune sanction n'est prévue pour les citoyens qui ne s'inscrivent pas. Pour les habitants atteignant l'âge de la majorité, l'inscription est faite d'office par la mairie de leur domicile.

#### **Rappel historique :**

Le suffrage universel masculin a été instauré en 1848 sauf pour les français habitant l'étranger, les détenus et le clergé. Il fallait avoir 21 ans.

Auparavant, c'est la Révolution Française qui transforme les français en citoyens pourvus de droits politiques et qui impose aussi le fait qu'ils puissent être électeurs ou éligibles.

Le 21 avril 1944, le droit de vote des femmes est accordé, par ordonnance du comité français de la libération nationale qui est signée par Charles De Gaulle. Les femmes sont électrices mais aussi éligibles selon l'article 17 de l'ordonnance.

Les droits civiques reconnus à la citoyenneté, selon la constitution française, comporte des droits et des devoirs. Parmi les droits civiques

figure le droit de vote. Il permet au citoyen de participer à la vie publique et politique, d'être électeur ou éligible mais aussi de **pouvoir se présenter candidat à des emplois publics.**

Notre commune, avec une participation de 71,46% des électeurs inscrits, aux élections de mars 2020, fait figure de modèle à reproduire et il faut vous en féliciter. C'est un taux bien au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à 44,66%. Preuve de la forte motivation pour les décisions de proximité.

Un certain nombre d'Audoniens ne sont pas encore inscrits, soit par oubli, soit parce que ce sont de nouveaux arrivants. Ils peuvent le faire en quelques clics ou en se déplaçant à la Mairie. **L'inscription est obligatoire.**

## ■ Comment devenir sapeur pompier volontaire (SPV)

Nous sommes régulièrement interrogés par de jeunes enfants émerveillés par le métier de sauveteur, par ce que représente un SPV, et qui s'interrogent sur la possibilité un jour de devenir pompier volontaire ou professionnel. Voici quelques informations.

En France, environ 195 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent presque 80% des sapeurs-pompiers de France. Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Il est régi par quelques conditions précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires.

- Avoir 16 ans au moins, avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs,
- Résider légalement en France,
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national,
- Jouir de ses droits civiques,
- Disposer d'un casier judiciaire vierge,
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques et médicales adaptées aux missions.

**Chaque sapeur-pompier volontaire s'engage par la signature d'une charte, précisant le rôle essentiel dans la sécurité civile et le devoir de réserve qui s'impose à tous les sapeurs-pompiers volontaires.**



La charte nationale du sapeur-pompier volontaire a pour objet de rappeler les valeurs du volontariat et de déterminer ses droits et ses devoirs.

Parmi les engagements du sapeur-pompier volontaire, en voici quelques-uns

- Faire preuve de **disponibilité**,
- Avoir un **comportement irréprochable** lors du port de la tenue,
- Acquérir et maintenir les **compétences nécessaires aux missions**,
- **Œuvrer collectivement avec courage et dévouement**,
- **Promouvoir l'engagement citoyen** afin de favoriser le développement au sein des générations futures.
- **Faire preuve de discrétion et de réserve dans le cadre du service et en dehors du service**,
- **Respecter une parfaite neutralité.**

**Cette charte est signée par tous les SPV lors de leur entrée en fonction, et c'est tout à leur honneur de respecter la signature de cet engagement.**

Pour s'engager en qualité de sapeur-pompier volontaire, il suffit d'adresser sa candidature au SDIS Service

Départemental d'Incendie et de Secours du Département ou au Centre Communal des pompiers de Saint Ouen des Alleux qui transmettra, en joignant :

- Une lettre de motivation
- Un cv
- Une copie des diplômes ou attestation de formation.

**N'hésitez pas.**

Les pompiers vous attendent.

## ■ Le Conseil Municipal

Le lundi 25 mai 2020, la nouvelle équipe municipale a tenu le premier conseil pour élire le Maire et ses adjoints. Des mesures exceptionnelles ont été mises en place pour garantir la santé des personnes présentes : distanciation physique, port du masque et limitation du nombre de personnes.

**Pierre THOMAS est élu Maire** (12 voix sur 15).

Sont élus en qualité d'adjoints au Maire:  
Mme Laurence GOBÉ, 1er adjoint,  
M. Philippe RAIPIN-PARVEDY, 2ème adjoint,  
Mme Stéphanie PERRIER, 3ème adjoint,  
M. Jean-Louis QUILLIOT, 4ème adjoint.



Suite à ces élections, les commissions ont été créées et les délégations affectées. C'est dans ces commissions qu'intervient le véritable travail de fond des élus. Des propositions concrètes y sont étudiées lors de réunions. Une fois finalisées, elles sont discutées en Conseil Municipal.

L'ensemble de ces informations, la portée et la composition des commissions sont consultables en Mairie.

La dernière page présente l'ensemble du Conseil Municipal.

## ■ Le restaurant « Le Bon Accueil »

La commune a acquis le restaurant « Le Bon Accueil », permettant ainsi la continuité de l'un de ses commerces les plus emblématiques et qui a participé activement à la notoriété de notre commune. L'achat porte sur l'ensemble des murs et du fonds, hormis les 2 logements, pour une somme de 180.000€. Le fonds de commerce va être revendu à la nouvelle restauratrice Mme Nina GHIENNE, qui s'installe avec son frère Ryan.

### **La commune autofinance cet achat. Il n'y a pas de crédit-bail.**

Mme Nina GHIENNE et son frère Ryan ont débuté les travaux de mise en conformité des cuisines du restaurant. Leur projet étant d'être dans la continuité des époux VAILLANT Claudine et Bruno, leurs prédécesseurs avec les repas ouvriers, les banquets traditionnels, les repas familiaux. Ils fourniront aussi les repas de la cantine scolaire à la rentrée de septembre 2020. Ces repas de fabrication maison avec des produits locaux avaient été plébiscités par les parents d'élèves à 98% lors d'un sondage réalisé en accord avec le conseil d'école. Le journal FR3 Bretagne avait réalisé un reportage à cet effet mettant en lumière ce projet de restauration collective innovant.

Mr et Mme VAILLANT accompagneront les repreneurs Nina et Ryan tout au long de l'année 2020. Nous leur souhaitons une pleine réussite et une bonne retraite à Claudine et Bruno.

La détermination du Conseil Municipal à vouloir conserver ce commerce emblématique de ST OUEN DES ALLEUX a été sans faille et les décisions ont été prises à l'unanimité. Dans nos petites communes rurales, les conseils municipaux doivent être au chevet des commerces de proximité lorsque le besoin de transmission se fait ressentir.

Les communes rurales subissent depuis de nombreuses années un déclin commercial plus

fort que les communes urbaines. Les centres bourg se vident de leurs commerces et il est parfois trop tard pour réagir.

### **Ce n'est pas le cas pour ST OUEN DES ALLEUX dont le conseil municipal a anticipé et mis en place un projet de revitalisation du bourg.**

## ■ Le Parc de Loisirs

Les travaux du Parc de Loisirs ont redémarré, après avoir été interrompus tout le temps du confinement, du fait de l'arrêt total des entreprises du bâtiment intervenant sur le site.

Aujourd'hui, les dalles de l'ensemble du parc et l'enrobé du terrain de tennis municipal et du «City» (Terrain multisports) sont coulés, le parc prend forme peu à peu. Les aires de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans sont installées depuis peu, en voici quelques exemples photographiés.

### **Un nouveau lieu intergénérationnel est en train de voir le jour et va permettre aux audoniens de s'y retrouver pour y partager des moments de sports et de jeux en famille, en solitaire ou entre amis.**

La livraison de l'ouvrage a pour date prévisionnelle mi-juillet. Les espaces paysagers seront terminés pour la fin de l'année. Alors encore un peu de patience, pour que vous, skateurs, tennismans, promeneurs, boulistes, joggeurs, etc... vous vous retrouviez au parc, pour vous adonner à votre passe-temps favori.



## ■ Médiathèque

La médiathèque a dû être fermée au public pendant le confinement. Pendant cette période Christèle a rédigé le compte rendu du fonctionnement de la médiathèque. Il en ressort que la fréquentation a augmenté pendant l'année 2019. Les abonnements ont été plus nombreux. Les emprunts de livres « albums documentaires romans BD CD DVD... » sont en forte augmentation.



Je remercie vivement toutes les personnes qui se sont déplacés à la médiathèque et montre ainsi l'intérêt qu'ils portent à ce lieu d'échange et de culture.

### MERCI

Vous allez découvrir une nouvelle organisation de la médiathèque lors de votre prochaine visite.



**En avant-première une vidéo est disponible sur le site de la mairie à l'adresse suivante :**

[www.saintouendesalleux.fr](http://www.saintouendesalleux.fr)

Médiathèque  
De St Ouen des Alleux / **FOUGÈRES**  
AGGLOMÉRATION

**Désormais, la médiathèque adapte ses horaires pour une durée indéterminée.**

**Ouverture au public**

**Mardi** 15h-17h  
**Mercredi** 10h-12h et 14h30-18h

Quelques règles à respecter lors de votre visite :

 <b>8 Pers</b> Accès limité	 Utiliser le gel Hydro-alcoolique fourni	 Port du masque Conseillé
 <b>GARDEZ UNE DISTANCE DE 1 MÈTRE</b> MERCI DE VOTRE COLLABORATION	 Limiter votre visite À une courte durée	 Sur place pas de lecture ou jeux de société
 Eviter de venir en groupe	 Fermeture temporaire de l'espace multimédia	<b>Renseignements:</b> 02 99 39 35 45 ou bm.saint.ouen.des.alleux @gmail.com

Suite au protocole mis en place par Fougères Agglomération, malheureusement les bénévoles ne sont plus acceptés actuellement pour l'accueil du public. Mais ne nous les oublions pas, ils participent en coulisse pour le choix des ouvrages.

Les nouveaux horaires sont provisoires et sont en vigueur pour une durée indéterminée.

Nous appliquons tous les gestes barrières,

Ex :

- Sens de circulation : entrée et sortie différentes

- Les livres de retour sont mis en attente pendant 5 jours dans une pièce à part.

**L'atelier créatif** a dû être stoppé brusquement.

Il ne reprendra pas avant la rentrée scolaire.

Nous vous invitons à vous inscrire lors du forum qui aura lieu en septembre. Je vous attends avec impatience. Bien entendu, les frais de ré-inscription seront adaptés pour prendre en compte les séances non dispensées.

## ■ Les Incivilités

Depuis quelque temps, nous remarquons des incorrections actées par certains. Il faut y remédier.

**L'incivilité est un comportement qui remet en cause une partie des règles de la vie en communauté, comme la politesse, le respect de l'autre, le respect des biens d'autrui ou tout simplement la courtoisie.**

Ainsi nous avons relevé quelques incivilités sur notre commune, dont voici quelques photos :



**Ouverture du couvercle du compteur d'eau près des WC publics. C'est très dangereux si on ne l'a pas vu...  
Pas seulement pour une personne âgée.**

La commune a investi dans un abri bus pour les jeunes afin qu'ils puissent se retrouver entre eux, avoir un endroit plus tranquille. Voici ce qu'il en reste. Même le banc à l'intérieur n'est plus là ?????

### Abri pour les jeunes - Fortement dégradé



### Voici une grille pour les sacs jaunes.

Que contient-elle ? Eh oui. Un écran télé ?????



### Ordures diverses au cimetière ou dans le container verres et papiers



Rappelons aussi que le champs réservé aux déchets verts mis en place pour faire du compost, n'est pas une décharge publique et ne sert qu'à accueillir les déchets verts des audoniens !!

**Vivre en communauté n'est pas inné, c'est à chacun d'entre nous de respecter les règles. C'est aussi un devoir de citoyen.**

Il existe une déchetterie à St Aubin du Cormier.



**La gendarmerie fera désormais des rondes de surveillance. Attention à ceux qui ne respectent pas les règles.**

## ■ Naissances

Nom	Prénom	Date
HAMZA	Amaya	15 janvier 2020
TONDEUX	Mona	1 février 2020
COQUELIN	Ambre	16 février 2020
DIGNIEL	Léa	7 mars 2020
NIULIKI DULAC	Taany	20 mars 2020
RODRIGUES	Tom	21 avril 2020
BOUVIER	Martin	12 mai 2020



## ■ Inhumations

Nom	Prénom	Date inhumation
ALVAREZ	Thomas	7 février 2020
HARDY	Armelle	14 février 2020

## ■ Décès

Nom	Prénom	Date
BRINDEAU	Madeleine	17 janvier 2020
ALLIX	Victor	20 janvier 2020
HIREL	Reine	1 février 2020
REPESSÉ	Joël	22 février 2020
TITMUSS	Simone	25 mars 2020
BRIMANT	Jean	1 avril 2020
CHAPRON	Pierre	23 avril 2020

## ■ Monsieur BRIMANT

Pendant cette triste période de pandémie nous avons eu à déplorer la disparition de Monsieur Jean BRIMANT, né le 9 mars 1938 et décédé le 1er avril 2020. Jean était une figure emblématique pour les associations communales. Pendant de nombreuses années il a rendu service aux associations en venant griller les saucisses, les côtes et toutes autres dégustations culinaires.



Toujours accompagné de son ami Adolphe lors des différentes fêtes communales, Jean apportait son savoir-faire, son volume de travail et sa volonté.

Mais Jean était aussi un homme de devoir. C'était un ancien combattant. Il avait fait la guerre d'Algérie pendant les années 1959-1960. A cet effet Jean a été décoré de la croix du combattant et à reçu la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Algérie. Jean a aussi reçu le titre de reconnaissance de la nation accordé aux militaires des forces armées françaises qui ont participé à un conflit.

Jean nous a quitté pendant cette période de confinement ne permettant pas de rendre un dernier hommage et un grand merci aux services rendus. Par cette page commémorative, tous les Audoniens se joignent à moi pour lui rendre ce dernier hommage.

## ■ Madame TITMUSS



Mme Titmuss est née à Brindas (69) dans l'ouest Lyonnais en 1932. Elle a été scolarisée au Lycée St. Jus à Lyon puis a suivi des études supérieures à l'école hôtelière de Grenoble. Après quelques stages dans l'hôtellerie en Autriche et en Angleterre,

Mme Titmuss a rencontré celui qui deviendra son futur mari, d'origine Anglaise, le 14 juillet 1952 et ils se sont mariés en 1955. Ils ont fondé leur famille à Watford au nord-ouest de Londres où ils ont élevé leurs six enfants.

Après avoir passé 39 ans en Grande-Bretagne, ils se sont installés à St. Ouen des Alleux en 1991. Dès le début ils ont aménagé la maison en chambres d'hôtes. Mme Titmuss a donné des cours d'anglais à l'école de St Ouen, participé à la création de la bibliothèque, et à la formation d'un comité de jumelage qu'elle a présidé pendant 10 ans.

Mme Titmuss nous a quittés le 25 mars 2020. La municipalité souhaite lui rendre cet hommage bien mérité.

# La vie audonienne

## ■ L'école « La Clé des Champs » réouvre ses portes le 14 Mai 2020

Le 17 mars dernier, notre pays a connu le début d'une période inédite : le confinement de l'ensemble de la population pour lutter contre la propagation du COVID 19. Dans ce contexte, notre école a dû fermer ses portes. Seul un service minimum a été assuré pour prendre en charge les enfants des personnels soignants et dits « prioritaires », afin qu'ils puissent accomplir leur mission auprès des malades.

A la suite de l'amélioration de la situation, le gouvernement a préconisé la réouverture des

écoles selon un protocole sanitaire strict et sur la base du volontariat des familles. Il a fallu nous organiser pour permettre la réouverture dans les meilleures conditions possibles. Une concertation tripartite (école-mairie-parents délégués) a donc eu lieu afin de réfléchir et de définir ensemble les conditions de la reprise.

Ainsi 81 élèves (de la Grande Section au CM2) ont retrouvé le chemin de l'école à compter du 14 mai. 37 élèves ne sont pas revenus pour le moment, en sachant que les familles concernées peuvent décider, en accord avec la directrice, de rescolariser leur(s) enfant(s) au moment opportun.

### Principes généraux de cette reprise :

- Scolarisation des élèves en demi-groupe et en alternance (un groupe le lundi/mardi, un groupe le jeudi/vendredi),
- Récréation en décalée et par groupe classe,
- Arrivée et départ à l'école des élèves en horaires décalés par des entrées différentes (éviter les attroupements devant l'école).
- Utilisation de masques obligatoires pour les enseignantes et les agents communaux,
- Application des gestes barrières et de distanciation de façon constante pour tous (élèves, enseignantes et agents communaux),
- Nettoyage et aération des classes plusieurs fois par jour (utilisation de produits de désinfection aux normes en vigueur).

**Le retour à l'école**

Ta classe sera coupée en deux groupes.

Tes parents ne pourront plus entrer dans la classe, ni dans l'école pour les plus grands.

On sera moins nombreux dans les classes.

En récréation, il n'y aura pas de ballon ni de jeux de contact. Tu ne pourras pas être proche de tes camarades.

En classe, les tables seront séparées et tu n'auras pas accès au même matériel que d'habitude.

Ça va être comment la rentrée ?

Les adultes porteront un masque. Certains enfants aussi peut-être.

Tu pourras retrouver certains copains.

On va souvent se laver les mains.

Tu pourras continuer à apprendre de nouvelles choses.

Les services de garderie et de cantine n'ont pas été rétablis, du fait de la difficulté à mettre en place le respect de la distanciation dans les locaux dédiés (trop d'élèves utilisant ces services).

**Pour les familles, dans l'impossibilité de gérer leurs enfants au moment de la pause déjeuner, un pique-nique peut être fourni par ces dernières.** La prise en charge des enfants déjeunant sur site est effectuée par les agents communaux.



**Bien sûr les parents devront surveiller scrupuleusement l'apparition de symptômes chez leur enfant. Si un cas de coronavirus est détecté chez un élève, il convient d'en avertir immédiatement l'école et la mairie pour qu'elles puissent prendre toutes les mesures nécessaires.**

La rentrée est faite pour 81 élèves, à voir comment la situation évoluera dans le temps. Les ajustements se feront en fonction des prérogatives gouvernementales et en concertation avec tous les acteurs concernés.



**De nouvelles habitudes doivent se mettre en place, c'est de la responsabilité de chacun pour la santé de tous.**

## ■ Stéphanie Perrier, agent commercial immobilier

Stéphanie Perrier est audonienne depuis 2005. Motivée, avec la passion du contact, Stéphanie veut voler de ses propres ailes. Elle a commencé sa carrière dans la comptabilité et les ressources humaines et elle a, par la suite, obtenu une licence de droit, économie et gestion en 2018.

**Stéphanie est maintenant agent commercial immobilier indépendant sur St Ouen des Alleux et ses alentours.**

**N°1 mondial des transactions immobilières**

**Un projet immobilier ?**

**06 75 51 17 63**   
stephanie.perrier@remax.fr 

**ACHATS / VENTES ESTIMATIONS RECHERCHE DE BIENS**

RE/MAX Elite  
445 rue Saint Nicolas  
50400 Granville



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Pour son lancement, elle a conclu un partenariat avec la société Re/Max International, une organisation immobilière fondée à Denver au Colorado en 1973.

L'entreprise RE/MAX tire son nom de « Real Estate Maximum », et est présente dans 100 pays dans le monde, dont les États-Unis, le Canada, et tout le continent Américain, ainsi qu'en Europe avec 40 pays représentés, et pour finir en Asie et en Afrique. Récemment le réseau RE/MAX s'implante en France et en Angleterre mais aussi en Chine ou encore au Japon et en Inde où il continue son développement exponentiel prévu comme dans tous les pays voisins. L'entreprise est N°1 des transactions immobilières dans le Monde et en Europe.

Si vous souhaitez vendre ou acheter une maison, un terrain ou un fond de commerce, n'hésitez pas, contactez Stéphanie Perrier au

**06 75 51 17 63** ou [stephanie.perrier@remax.fr](mailto:stephanie.perrier@remax.fr).

## ■ Un diététicien à St Ouen

**Monsieur Fabien LINGER est le nouveau diététicien de la maison de soins du Couesnon.** Il est en place depuis février 2020.

Un diététicien est un spécialiste de la nutrition. Si vous êtes en surpoids, êtes atteint d'hypercholestérolémie, de diabète... Vous pouvez consulter un diététicien.

Pendant la consultation, un diagnostic à l'aide d'une enquête alimentaire va être établi. Le travail est fondé sur 2 points : l'équilibre alimentaire et la remise en activité physique

Le diététicien s'adapte à l'âge et aux besoins. Le but est de remettre en activité physique.

C'est en relation avec le Docteur GUÉ que Monsieur Fabien LINGER s'est installé à ST OUEN. Titulaire d'un diplôme en diététique obtenu à l'école Chantal Le Cozic à RENNES. Monsieur LINGER habite à La Bouéxière. Il est marié et papa de 3 enfants. Il travaille à l'hôpital de Vitré depuis 2012 pour 10% de son temps. D'autre part, 50% de son temps l'accapare en tant que chef de projet du programme « Vivons en forme » qui intègre la lutte contre l'obésité. Son activité ne s'arrête pas là, car Fabien est aussi instructeur en auto-défense et il donne des cours à RENNES.

Arrivé à ST OUEN en février 2020, il consulte sur rendez-vous tous les jeudis de 14h à 20h. Ses motivations ? utilité au patient, panel de patients différents, nouvelles expériences.

N'hésitez pas à consulter si le besoin s'en fait ressentir.

Maison de soins de soins du Couesnon :

**Mr Fabien LINGER,**  
02 99 39 38 06

## ■ La Rue Sous Le Bois en musique

Aussi difficile, injuste et totalement imprévisible, la période de confinement liée au Coronavirus a permis malgré tout, de créer des

liens amicaux de bon voisinage et de bonne humeur.

Le soir tombé, à la Rue Sous Le Bois en entendant les applaudissements pour remercier ceux qui travaillent, les soignants, les agriculteurs... Brigitte (la puce) et Joseph (le biquet), Rozenn et Michaël et tous les voisins ont décidé d'agrémenter ces applaudissements par la musique et la danse. Ils ont choisi des soirées à thème préparé l'après-midi puis à 20h tous les soirs ils se sont retrouvés le long de la Rue Sous le Bois, déguisés et enchantés de pouvoir danser.



Les thèmes choisis : soirée bonbons, soirée dessin animé, soirée chic et choc, soirée Lucky Luke... différente chaque jour.

Les enfants : Youn, Ilan, Liya, Romy, Lyla, Jules, Esteban, Louann, Ethan, Margot, Mélyne, Nolan, Lucie et certainement d'autres préparaient avec les parents les déguisements pour le soir. La première chanson du 1er jour : Evidemment Jean Jacques GOLDMAN avec « Il changeait la vie » transformée pour la circonstance en « Ils sauvaient des vies ». Pendant cette période difficile, un peu de baume au cœur, s'est immiscé à l'initiative de tous les voisins du Sous-Bois.

Cela s'est terminé par un apéritif commun le dernier jour et bien sûr au son de la chanson de la reine des neiges « Libérée Délivrée » de Anaïs DELVA. Nous les remercions pour cette belle initiative. Et ce n'est peut-être pas fini car ils ont promis de recommencer, si le vaccin est trouvé pour remercier les inventeurs.

## MERCI A TOUS



## ■ Un grand « *Merci* » à nos 2 couturières Alicia et Aude

Alicia et Aude ont travaillé nuit et jour pour nous confectionner des masques réutilisables afin de nous protéger et de protéger les autres de ce virus invisible. N'hésitez pas à faire appel à elles !!



# Les associations

<http://www.saintouendesalleux.fr/wp/associations/>



## Le Tennis Club Audonien



**Une année en suspens, un sentiment d'inachevé et cela au meilleur moment : les compétitions !**

Le club compte 51 licenciés : 40 jeunes et 11 moins jeunes

Bienvenue aux nouvelles recrues qui sont arrivées au sein du club cette année !

La nouveauté cette année est d'avoir pu porter les couleurs du club grâce à la vente de vêtements afin d'être vu et reconnu lors des compétitions !

L'équipe senior devrait monter en D3. Et tous les joueurs et joueuses du club ont pris au moins 1 classement voire 2 et même 3 pour certains. Un tournoi TMC (tournoi multichance) a été organisé par l'OSPAC, seules 2 sessions (octobre et février) ont pu se tenir. Malheureusement, les jeunes des 5 communes participantes n'ont pu finir leur tournoi, mais à chaque fois des jeunes audoniens étaient sur le podium.

L'entente avec le club ACC de St Jean sur Couesnon qui permet d'inscrire plus d'équipes aux différentes compétitions, compte se poursuivre l'année prochaine.

**Une participation des sponsors qui s'étoffe et permet au club d'offrir de meilleures prestations à nos adhérents ! Pour cela, nous vous remercions !**

Afin d'améliorer l'accès à la salle, le club de tennis a mis en place un site de réservation de celle-ci par internet, très pratique, y compris utilisable par les autres utilisateurs de la salle multisports.

Mesdames, mesdemoiselles, venez découvrir à la rentrée le tennis !  
D'autres jeunes femmes sont là pour vous accompagner à la découverte de ce sport.

Le **tennis** est le deuxième sport pratiqué en France derrière le football et l'un des sports préférés des français.  
Endurance, précision, force, souplesse... **le tennis** est un sport complet qui mobilise le corps dans son ensemble, mais aussi le mental. Ce sport apporte de nombreux bienfaits pour la santé. En raison des changements de rythme fréquents, des accélérations brusques, la pratique du tennis nécessite de bonnes capacités cardio-vasculaire et une bonne santé générale.

En vue de la rentrée 2020, nous vous communiquons notre adresse afin de vous pré-inscrire ou d'échanger : [tcaudonien@gmail.com](mailto:tcaudonien@gmail.com)

**Rendez-vous au forum des associations  
le 4 septembre 2020 pour valider votre inscription !**

## ■ Le Volant Audonien

*Le badminton sans complexe !*



**Savez-vous que cela fait 15 ans que le Volant Audonien existe à Saint-Ouen-des-Alleux ?**

En effet, depuis 15 ans, le Volant Audonien se donne comme objectif de faire découvrir la pratique du badminton à tous ceux qui veulent se dépenser tout en s'amusant. Durant ces années, nous avons proposé des entraînements de découverte pour les jeunes et les moins jeunes, nous avons également permis à certains de participer à des compétitions par équipe et à des tournois en double ou simple.

### Apprendre, pratiquer et faire découvrir

Notre souhait : permettre à chacun de découvrir le badminton. Plusieurs séances sont proposées :

- Lundi 20h30 - 22h : jeu libre pour les adultes et les jeunes de plus de 11 ans,
- Mardi 17h - 18h : séance initiation encadrée par un animateur pour les moins de 11 ans,
- Jeudi 20h30 - 22h : jeu libre pour les adultes et les jeunes de plus de 11 ans.

Notre sport peut être pratiqué par tout le monde (sous réserve d'une autorisation médicale) et à tous les âges. Chacun de vous est bienvenu ! Si vous pensez que vous n'avez pas le niveau, détrompez-vous, on s'amuse à tous les niveaux et on progresse rapidement.



**Nouvelle saison 2020/2021 : nous vous attendons !**

Après une saison 2019/2020 bouleversée par le COVID-19 et le confinement, nous nous préparons pour la rentrée prochaine. L'adhésion à l'OSPAC 35 est en cours et devrait nous permettre de proposer des stages de découverte ou d'entraînement.

Notre objectif est la convivialité et le loisir, nous avons hâte de vous retrouver autour d'une plume !

**Nous serons présents au Forum des Associations - le 4 septembre à Saint-Ouen-des-Alleux**

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail : [volantaudonien@gmail.com](mailto:volantaudonien@gmail.com)

## ■ Anciens Combattants. UNC-AFN ACPG-CATM



Deux de nos anciens combattants nous ont quitté durant la période de confinement. Nous remercions les familles touchées par la disparition de leur proche et de surcroît, sans avoir pu célébrer comme elles l'auraient souhaité leurs funérailles, de nous avoir permis d'accompagner simplement nos camarades défunts au cimetière de Saint Ouen.

Le 8 mai 1945 a été commémoré différemment cette année. Nous étions un petit nombre présent à célébrer la fin de la seconde guerre mondiale. certes, peu nombreux, mais ce moment de recueillement et de respect est resté intense. Habituellement la cérémonie est suivie d'un banquet à la salle des fêtes de notre commune. Ne pouvant se faire, nous avons reporté notre repas de camarades et de cohésion amicale au 11 novembre 2020, en espérant, cette fois, pouvoir à nouveau nous réunir.

C'est pourquoi, si vous souhaitez y participer, les anciens combattants de Saint Ouen seront heureux de vous compter parmi eux. Vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

Ernest Cochet Président d'honneur	02 99 39 37 26
Fabrice Hirel Président	06 77 72 23 75
Arnault Hochart Vice Président	02 99 39 33 10
Gérard Labbé Trésorier	06 42 22 76 21

## Forum des associations

Le Vendredi 4 Septembre 2020

à la salle des sports



# Les renseignements pratiques

## ■ Tarifs municipaux

### Tarifs des concessions et vacations

150 € pour une concession de 50 ans,  
100 € pour une concession de 30 ans.

Vacation fixée à 25€ pour le transport de corps hors de la commune de décès, ainsi que pour les opérations d'exhumation et d'inhumation de personnes décédées ou pour les dépôts des cendres dans les cases du columbarium.

### Tarifs location de salles 2020

*Salle plurivalente* (cuisine incluse)

Pour les associations locales :

Tarif	en semaine	week-end
été	150€	200€
hiver	170€	220€

Pour les habitants de la commune :

Tarif	en semaine	week-end
été	180€	230€
hiver	200€	250€
vin d'honneur	60€	60€

Pour les habitants hors commune :

Tarif	en semaine	week-end
été	370€	420€
hiver	410€	460€

*Location de tables, de chaises et de tonnelles*

Pour les habitants de la commune uniquement. Par table (4 personnes) 1,00€ ; Par table de batterie : 5€ ; Par chaise 0,50€.

Tonnelles (24m<sup>2</sup>): 40€ pour les habitants de la commune, 60€ pour les hors commune.

Tonnelles (32m<sup>2</sup>): 50€ pour les habitants de la commune, 70€ pour les hors commune.

Le Comité d'Animation peut assurer le montage/démontage des tonnelles pour un supplément de 20€ par tonnelle.

*Salle de sport*

La priorité d'utilisation sera accordée aux activités sportives ainsi qu'aux associations communales. Les seules manifestations acceptées, autres que sportives sont les lotos, les concours de belote et les concours de palets (sous réserve de protéger le sol). Tarif jour 120€ ; Tarif nuit 180€. Aucune autre activité ne sera tolérée pour la salle des sports.

### Tarifs de la garderie municipale

Matin : 1,60€

Soir, départ de l'enfant :

- avant 18h00 : 1,95€
- 18h00-19h00 : 3,00€
- après 19h00 : 15,00€

### Tarifs de la cantine scolaire

Les repas seront préparés par le restaurant Le Bon Accueil à partir de septembre 2020.

*Le tarifs, en cours de négociation, seront communiqués au mois de Juillet.*

**Pour toute demande, contactez la mairie :**

Téléphone : 02 99 39 38 15

Email : [accueil@saintouendesalleux.fr](mailto:accueil@saintouendesalleux.fr)

## ■ Artisans et commerçants

CIVILITE	NOM	PRENOM	METIER	CONTACT
Monsieur	ALLONCIUS	Christophe	TOBAL STUDIO Graphiste	06 22 12 53 97
Madame	AURY	Alicia	Couture : La plume d'Alice	<a href="mailto:la_plume_d_alice@yahoo.com">la_plume_d_alice@yahoo.com</a>
Monsieur	BERTIN	Patrick	Pierres et Jardins	02 99 39 31 11
Madame	BOURDOIS	Noëlle	Auto-Ecole	09 50 65 36 70 07 67 44 96 76
Monsieur	BOURGEAIS	Gilles	Espace vert	06 30 07 16 77
Monsieur	CARRERA	Lisandro	Café	02 99 39 34 02
Monsieur	CARTON	Olivier	Elagueur et vente de bois e chauffage	02 99 39 49 76
Monsieur	CHARRON	Eric	Centre Equestre	06 98 80 93 48
Monsieur	DELALANDE	Laurent	Reflex Acoustique	02 23 22 37 54
Monsieur	DELOURME	Christophe	Terrassement TP	06 60 21 83 68
Monsieur	DUHAULT	Anthony	AS-DECO Peinture et décoration	02 99 00 83 87
Madame	EVARD	Aude	Couture : Melsol Factory	06 61 57 95 13
Mr et Mme	FOUCHARD	Pascal	Boulangerie	02 99 39 38 40
Monsieur	GIROUARD	Mickaël	Espaces Verts	02 99 39 32 86 06 07 98 18 25
ETA	GOBE	Bruno	Travaux agricoles	02 99 39 35 38
Madame	GUILLAND	Emilie	Photographe	06 23 03 31 83
Monsieur	HURAUULT	Patrice	Garage des Alleux	02 99 39 35 99
Madame	KERJEAN	Guenaëlle	Pharmacie	02 99 39 38 50
Monsieur	MONFORT	Yannick	Terrassement-TP	02 99 39 32 36
Madame	LOISANCE	Angélique	Le salon d'Angélique	02 99 39 37 48
SARL	MORINAIS	Franck	Electricité - Plomberie -Electroménager	02 99 39 38 27
Monsieur	MOUTEL	Mickaël	Terrassement - TP	02 99 39 38 87
Madame	PERRIER	Anne-Marie	Optique PERRIER	02 23 42 04 60
Madame	PERRIER	Stéphanie	Agent commercial immobilier	06 75 51 17 63
Mr et Mme	PERRIN	Régis et Séverine	Ambulance Land's Alleux/Zénith	02 99 39 44 76
Monsieur	PITTOIS	Dominique	Brocanteur - Ferrailleur	02 99 39 37 19
Monsieur	PRENVEILLE	Serge	Maçonnerie	02 99 39 34 67
Monsieur	RENAULT	Guillaume	Guill'Home - Menuiserie	06 27 35 46 88
Mr et Mme	ROBINAULT	Rémy	Boucherie-Charcuterie Epicerie	02 99 39 49 55
Monsieur	SAIDI	Nasser	Cybercafé - Tabac - Presse	02 99 39 32 44
Mme	GHIENNE	Nina	Café - Restaurant Le Bon Accueil	02 99 39 38 12
Monsieur	VILLEMER	Alain	Traiteur à domicile	06 36 66 95 86

## ■ Pôle médical

**PHARMACIE : 02.99.39.38.50**

Madame Guenaelle KERJEAN

**DENTISTES : 02.99.39.47.64**

Madame Céline BOUCHARD, Madame Antoinette HOSTIOU  
et Madame Anne LEULIETTE

**OSTEOPATHE : 06.19.15.07.61**

Madame Lucille BRAULT

**OPTICIEN : 02.23.42.04.60**

Madame Anne-Marie PERRIER

**AMBULANCE Land's Alleux : 02.99.39.44.76**

Monsieur Régis et Madame Séverine PERRIN

**Maison de soins du Couesnon : 02.99.39.38.06**



**ORTHOPHONISTES:**

Mme Aurélie KAGAN

Mme Déborah MORISSET

**DIETETICIEN:**

Mr Fabien LINGER

**PEDICURE-PODOLOGUE:**

Mme Emmanuelle DAGORNE

**PSYCHOLOGUE:**

Mme Valérie FRAISSE-MARBOT

**MEDECINS GENERALISTES:**

Dr Pierre GUÉ

Dr Erick OUDARD

Dr Charlotte GUILLOU

**ERGOTHERAPEUTE:**

Mme Amélie JOUCHET

**MASSEURS-KINESITHERAPEUTES:**

Mme Carole DIABANG

Mr Fabien LE STRAT

**PSYCHOMOTRICIEN:**

Mr Patrice LEDUFF

**ORTHESISTE:**

Mr Didier GUINIC

**CABINETS D'INFIRMIER et INFIRMIERES:**

Mme Delphine GOGDET

Mr Nicolas LEBORGNE

Mme Fabienne HELLEUX

Mme Véronique PRIME

Mme Nathalie BESNARD

**CARDIOLOGUE:**

Dr Christian BREHINIER

**SAGE FEMME:**

Mme Joanna LISCH



## Assistante Maternelle 2020

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone
DELALANDE	Audrey	8 rue des Acacias	09.50.44.59.75 07.82.90.42.11
FLAUD	Sandra	5 rue des Glycines	02.99.39.32.42
GARNIER	Dorothee	13 rue des platanes	02.99.14.62.07 06.72.95.42.49
GRESLÉ	Catherine	La Guibertière	02.99.39.35.29
HUARD	Patricia	3 rue des Prunus	02.99.39.48.83
JACQUELIN	Perrine	Le Lorier	02.99.33.03.97 06.86.90.61.09
LEBOSSE	Solange	24 rue du Corbel	02.99.39.39.59
LECHAT	Frédérique	10 rue des Acacias	02.99.39.31.46
LHOTE	Sophie	La Hunelais	02.99.39.49.07
PERENNOU	Nadine	Le Lorier	06.77.27.93.04
QUILLIOT	Nathalie	3 rue des Landelles	06.76.40.85.27
RIOT	Virginie	3 rue des Glycines	02.99.39.35.59
RUFFAULT	Catherine	La Croix Collin	02.90.22.32.31

## ■ Services municipaux



### Mairie

Tél. : 02.99.39.38.15

<http://www.saintouendesalleux.fr>

@ : [accueil@saintouendesalleux.fr](mailto:accueil@saintouendesalleux.fr)

ouverture au public :

- Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
  - Mercredi et vendredi de 9h à 12h
  - Samedi 1er et 3ème du mois de 9h à 12h
- Permanence du Maire, Mr Pierre Thomas, sur rendez-vous



### Agence Postale

Tél. : 02.99.39.35.66

ouverture au public :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 à 12h00
- Mercredi : 13h30 à 16h00
- Samedi (2ème, 4ème et 5ème du mois) : 9h00 à 12h00

### École Publique

Tél. : 02.99.39.39.28

[ecole.0351611L@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0351611L@ac-rennes.fr)

### Centre aéré

Tél. : 02.99.39.49.15

### Médiathèque

Tél. : 02.99.39.35.47

Ouverture au public:

- Mardi : 15h à 17h,
- Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h



**Amaud LEJUIETTE**  
Repr. Synd. Lozance Minette  
Repr. Synd. Eau de la Vallée  
membre 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14

**Sabrina DELALANDE**  
membre 1, 3, 4, 9, 10, 14

**Laurence GOBE**  
1er Adjoint.  
Conseiller Suppl. Fougière Agglo  
Délégué aux bâtiments, patrimoine  
et équipements scolaires  
membre 1, 3, 4, 13, 14

**Véronique GAUTIER**  
membre 1, 2, 7, 8, 10, 13, 14

**Stéphanie PERRIER**  
3ème Adjoint  
Déléguée affaires sportives  
et culturelles  
membre 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 13

**Marie SENECHAL**  
membre 1, 3, 5, 13

**Marie-Laure CHATELET**  
Repr. SMICTOM  
membre 1, 2, 4, 7, 8, 10, 13

**Pierre THOMAS**  
MAIRE  
Conseiller Fougière Agglo  
Président de droit des commissions  
Représentant au SCOT  
Représentant au SCOT  
Représentant au SCOT

**Jean-Louis QUILLIOT**  
4ème Adjoint  
Délégué à l'urbanisme  
Délégué au numérique  
Représentant au SCOT  
membre 1, 2, 4, 5, 9, 10, 13

**Eric TURBEL**  
Délégué à la voirie  
des espaces publics  
et du Comice agricole  
membre 1, 3, 6, 8, 10

**Philippe RAIPIN PARVEDY**  
2ème Adjoint  
Délégué aff. scolaires et petite enfance  
Délégué Affaire de communication  
membre 1, 2, 3, 4, 9, 10, 13

**Damien GESLIN**  
Délégué à l'environnement  
et bien-être  
Repr. Synd. Lozance Minette  
Repr. Synd. Eau de la Vallée  
Repr. SDESS  
membre 3, 4, 5, 6, 10

**Juliette BOURION**  
Déléguée au personnel et  
espaces-verts  
membre 1, 3, 4, 5, 10, 13, 14

**Mickael ADAM**  
membre 1, 2, 3, 4, 9, 10, 13

**Emilie DOUAGLIN**  
membre 1, 4, 6, 10, 13, 14

# Les commissions

- ① Développement communal
- ② Finances et Administration générale
- ③ Personnel
- ④ Urbanisme
- ⑤ Bâtiments, Patrimoine et Chemins pédestres
- ⑥ Voirie, Assainissement et Espaces publics
- ⑦ Affaires Scolaires, Jeunesse et Petite enfance
- ⑧ Affaires Sportives et Culturelles
- ⑨ Numérique
- ⑩ Audonien et Communication
- ⑪ Environnement et Bien-être
- ⑫ Appel d'offres
- ⑬ Contrôle Répertoire Electoral Unique
- ⑭ Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale